



NUMÉRO	SUJET
48-2019	Budget 2020
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Chantal Landeiro

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 39 de nos statuts, nous vous présentons pour approbation le budget de la Région de Nyon pour l'année 2020.

Contexte général

L'évolution démographique de notre district ainsi que la complexification des missions réalisées à l'adresse de nos membres et de leur population ont un impact sur les charges de fonctionnement de la Région de Nyon. Depuis plus de 10 ans, la cotisation par habitant est restée stable alors que les charges s'alourdissent : la progression du coût de la vie tout au long de ces années s'est reportée sur les charges que la Région doit assumer. De fait, on demande aujourd'hui à la Région de faire plus avec moins. Si le déséquilibre peut tenir à court terme, son installation dans la durée nécessite impérativement des soins particuliers. A cet égard, le Comité de direction a entrepris une analyse en profondeur et reviendra avec des propositions avant la fin du prochain semestre devant le Conseil intercommunal. Il s'agit de revisiter le fonctionnement de la Région, son adéquation avec les structures et les moyens de l'institution.

Dans cette attente, le Comité de direction vous présente pour l'année 2020 un budget de transition. L'équilibre budgétaire est respecté en ce sens que la marge d'autofinancement positive permet d'assumer le fonctionnement de la structure. Des coupes ont été réalisées, des projets temporairement mis de côté et les seules augmentations prévues sont destinées à maintenir la qualité de l'outil de travail. Le montant de la cotisation n'ayant fait l'objet d'aucune proposition avant le 30 septembre, il reste au même niveau que précédemment.

Commentaires sur le budget 2020

De manière générale, certains numéros et libellés de comptes ont été modifiés, adaptés ou déplacés. Ce toilettage vise à se rapprocher du plan comptable officiel et à simplifier la lecture et l'analyse.

Vous trouverez ci-dessous les commentaires explicatifs des différentes évolutions significatives qui sont proposées pour certains postes du budget 2020 (cf. annexe 1).

10. Autorités

Il est prévu de doter le Bureau du Conseil intercommunal d'un ordinateur portable.

11. Administration

L'accent sera mis en 2020 sur le renouvellement et la modernisation du parc informatique, ainsi que l'achat de logiciels-métiers indispensables pour la gestion et le suivi des tâches et projets (110.3111

et 110.3113). La poursuite de la démarche sur le fonctionnement de la Région est prévue (110.3185). Un nouveau compte « soutiens réguliers » (110.3650) est créé pour intégrer le soutien au Conseil des jeunes du district de Nyon, anciennement inscrit sous la rubrique « 12. Soutiens ». Ce soutien est reconduit selon le préavis voté en 2017 pour la 3^e et dernière année.

12. Communication et monitoring

La rubrique 12, anciennement dédiée aux soutiens (reporté sous 110.3650), regroupe dès cette année les montants liés à la communication et au monitoring. Ces charges étaient précédemment incluses dans la rubrique 10 (administration). Par rapport au budget 2019, les montants sont sensiblement identiques.

13. Service du personnel et des assurances

Ce budget prévoit un nombre de postes correspondant à 12,9 équivalents temps plein (ETP). Dans la situation actuelle, nous ne renouvelons pas entièrement l'un des trois postes de responsable de pôle (-20%). De plus, il est décidé de manière transitoire de suspendre le pourcentage dédié au suivi des sports (0,3 ETP). Enfin, un poste d'urbaniste à 80% consacré à notre fonctionnement doit être repourvu.

14. Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Le DISREN possède son propre système de financement. Les prévisions sont à mettre en rapport avec les décisions prises par voie de préavis. Ainsi les mouvements financiers 2020 découlent des décisions prises en 2017, 2018 et 2019.

15. Affaires culturelles

Le compte 150.3610 contient désormais le Prix artistique décerné chaque année (CHF 10'000), précédemment visible sous la rubrique 150.3630. Le montant dédié à l'agenda culturel de la chaîne télévisuelle NRTV (150.3640) n'est provisoirement pas reconduit, par mesure d'économie. Les prélèvements au Fonds régional d'équipement touristique (FRET), compte 150.4811, sont en adéquation avec les décisions prises par le Conseil intercommunal pour le soutien aux projets ayant une incidence touristique avérée et font l'objet de conventions avec les bénéficiaires.

16. Tourisme

Globalement, l'incidence de la part touristique sur le budget de la Région est la même qu'en 2019.

17. Sport

Les postes budgétaires liés au sport ont été complétement mis de côté en attendant les décisions découlant de la démarche d'analyse de fonctionnement et de financement de la Région décrite plus haut, ainsi qu'un positionnement clair de notre association quant aux soutiens liés au sport.

18. Mobilité

Le compte 180.3185 est doté de CHF 50'000 pour l'accompagnement d'études liées aux modes de mobilité douce notamment.

19. Transports publics

Pour éviter une thésaurisation, il n'est pas prévu de demander une nouvelle participation financière aux communes en 2020 (190.4540).

21. Participations

La participation des communes membres est estimée à 94'750 habitants, tenant compte de la sortie de Chéserex de la Région au 1^{er} janvier 2020 (1227 habitants au 31.12.2018). Pour 2020, la cotisation des communes membres reste inchangée, soit CHF 20 par habitant.

23. Amortissements, attributions aux réserves

Les amortissements du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 130'000.

42. Développement territorial

Le compte 420.3185 est doté de CHF 35'000 pour la poursuite des études liées aux projets de zones d'activités intercommunales. Un montant doit également permettre l'accès au géoportail nyonnais.

80. / 81. Etudes préliminaires / Ouvrages et infrastructures

Comme évoqué dans le budget 2019, ces deux comptes ne sont plus utilisés. Les études sont projetées sous les dicastères correspondants et les ouvrages et infrastructures sont traitées dans le cadre du DISREN.

82. Promotion économique

Aucun changement significatif pour cette rubrique.

83. Environnement

On note une augmentation pour les « soutiens ponctuels » (830.3652) afin de mener des actions de sensibilisation et de terrain.

Autofinancement

La marge d'autofinancement projetée pour 2020 se monte à CHF 2060, ce qui permet de faire face au fonctionnement courant et d'honorer l'ensemble de nos charges financières. La situation ne permet toutefois pas de prévoir le lancement de projets hors budget (préavis) sans en assurer le financement en amont. Cet état de fait sera pris en considération dans le cadre de la démarche d'analyse du fonctionnement de la Région et de son financement futur.

Conclusion

Le budget présente un déficit de CHF 122'640, la marge d'autofinancement reste encore positive grâce à une analyse rigoureuse et des coupes substantielles dans les montants présentés. La Région de Nyon est dans une phase transitoire tant au niveau organisationnel que financier. C'est donc un budget de transition qui vous est soumis au travers de ce préavis. La démarche d'analyse de fonctionnement et de financement déjà mise en œuvre lors du dernier trimestre de cette année va permettre de prendre les décisions qui permettront de pérenniser le fonctionnement de la Région et de lui redonner une assise solide.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 48-2019 relatif au budget 2020,

ouï le rapport de la Commission des finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'approuver le budget 2020.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 23 octobre 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegny Président Olivier Haener Secrétaire

Annexes

- 1. « Budget 2020 par ordre administratif » (tableau des comptes),
- 2. « Autofinancement » (marge d'autofinancement globale et par source de financement),
- 3. « Tableau des amortissements » (tableau des amortissements ne débutant qu'une fois les dépenses effectuées sur chaque préavis),
- 4. « Planification générale des projets DISREN » (photographie des projections des projets DISREN de 2020 à 2024, récapitulant les projets relatifs aux sollicitations formelles des communes ou à leurs engagements dans le cadre du projet d'agglomération du Grand Genève. Ces montants sont purement indicatifs à ce stade. Ils représentent la part régionale constituée par les «cercles porteur et solidaire» du DISREN).